

MODALITÉS D'ORGANISATION

EXAMEN CQP EMV TOULOUSE

Voici les **modalités d'organisation** de la validation et **modalités d'évaluation** des compétences :

UC1 : Une épreuve orale de 20 minutes comportant :

Devant 2 évaluateurs :

- une **présentation** de **10 minutes** maximum sur la base d'un **document**
- suivie d'un **entretien** qui pourra porter sur **l'ensemble de ces activités**.

Le document, qui peut prendre la forme souhaitée par le candidat, s'attachera à décrire et analyser l'une des 3 activités vécues dans sa structure d'accueil : intérêts de la mobilité à vélo ; conditions de pratiques ; utilisation du matériel.

UC2 : Une épreuve orale de 10 minutes

Devant 2 évaluateurs :

- présentation d'une **question** tirée au sort portant sur **l'éducation aux règles de circulation à vélo**
- présentation d'une **étude de cas** : à partir d'une photo ou schéma tiré au sort, portant sur **l'aide aux pratiquants à circuler dans des conditions optimales de sécurité**

UC3-4 : La préparation et la conduite d'une séance d'apprentissage du vélo de 30 minutes

Une fiche de séance sera à remettre aux évaluateurs avant ou après la séance. Les conditions de la séance seront remises par les évaluateurs au minimum 3 heures avant le déroulement de la séance.

Un entretien de 15 minutes suite à la séance

Avec les évaluateurs consistant à **analyser la séance d'apprentissage** du vélo effectuée.

UC5 : Un rapport de stage portant sur l'activité du stagiaire au sein de la structure.

Le rapport présentera aux évaluateurs une analyse de sa structure d'accueil et de ses actions au sein de celle-ci, à partir de laquelle le candidat proposera des axes de développement.

Un entretien de 15 minutes à partir du rapport.

Les épreuves de certification permettent de valider ou non les compétences à l'aide de grilles d'évaluation.